

Paris, le 16 janvier 2012

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **DEMANDES DE REMBOURSEMENT ELECTRONIQUES (DRE)**

#### **Progression de l'adhésion des professionnels de santé au conventionnement SESAM-Vitale de la Mutualité Française**

La Mutualité Française constate une nette progression de l'adhésion des professionnels de santé à son conventionnement SESAM-Vitale, notamment auprès des radiologues et des auxiliaires médicaux et au sein de ses centres de santé. Aujourd'hui, plus de 28 000 professionnels de santé y adhèrent. Ils peuvent ainsi transmettre les demandes de remboursement électroniques (DRE) vers les mutuelles au moyen de la carte SESAM-Vitale, ce qui accélère le remboursement des soins pour les adhérents mutualistes.

La Mutualité Française accompagne ses mutuelles dans le déploiement de la DRE par la mise en œuvre d'un dispositif national de conventionnement des professionnels de santé. La procédure est simple et rapide. Les professionnels de santé signent une convention avec la Mutualité Française au moyen de la signature électronique sur le site [www.mutualite.fr/sesam-vitale](http://www.mutualite.fr/sesam-vitale). La liste des mutuelles adhérentes au dispositif étant répertoriées dans « une table des conventions électronique », les professionnels de santé savent s'ils peuvent adresser ou non une demande de remboursement électronique à la mutuelle de leur patient.

Le dispositif SESAM -Vitale élaboré par la Mutualité Française présente de nombreux avantages pour les professionnels de santé notamment :

- Aucune saisie pour le professionnel de santé si les droits à la complémentaire sont en carte Vitale,
- la transmission des demandes de remboursement électroniques (DRE) vers les mutuelles se déroule en même temps et selon les mêmes principes que les feuilles de soins électroniques (FSE) de l'assurance maladie obligatoire,
- une connaissance à tout moment des mutuelles pouvant échanger en SESAM-Vitale et des contacts actualisés,
- la garantie de paiement et de remboursement en 4 jours ouvrés maximum,
- le pointage automatique des paiements.

Il améliore également le service rendu aux adhérents mutualistes :

- la présentation d'une seule carte si les droits complémentaires de l'adhérent sont dans la carte Vitale,
- le remboursement est plus rapide pour la part mutuelle dans le cadre du hors tiers payant.

Près de 15 000 professionnels de santé se sont conventionnés en 2011,  
soit une progression de + 114%, par rapport à décembre 2010.

A ce jour, près de 60 mutuelles ont mis en œuvre les droits complémentaires dans la carte Vitale pour une population potentielle de 12 millions de bénéficiaires mutualistes.

## **A propos de la Mutualité Française**

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 600. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif : elles ne font pas de profit et ne versent pas de dividende. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

[www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr)